



COMMUNE DE BIGUGLIA

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 30 MARS 2021

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRÉSENTS	VOTANTS
29	19	24

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, à 17 heures 00, le conseil municipal de la commune de BIGUGLIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles GIABICONI, Maire de la commune de BIGUGLIA.

Date de la convocation : 22 mars 2021

Le quorum étant atteint, M. Marilyn MASSONI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Présents : Jean-Charles GIABICONI - Noël TOMASI - Muriel BELTRAN - Maria GAROBY - Patrick GIGON - Marjorie PINDUCCI - François LEONELLI - Marilyn MASSONI - Jean-Pierre VALDRIGHI - Patricia BENIGNI - Patrick EIDEL-GIUDICELLI - Mustapha RACHID - Paul POLI - Pascale GIORDANO - Jérôme CAPPELLARO - Antoine DEGERINE - Laetitia OLIVESI - Pascale TOTH - Jessica LOPES-BARROSO - François-Marie LUCCHETTI.

Absents excusés : RAO Frédéric a donné pouvoir à Noël TOMASI – MACRI Thérèse a donné pouvoir à Muriel BELTRAN – SAROCCHI Marie-Noëlle a donné pouvoir à Patrick EIDEL-GIUDICELLI – Rachid MUSTAPHA a donné pouvoir à Patrick GIGON – RISTICONI Jacqueline a donné pouvoir à Jean-Pierre VALDRIGHI.

Absents : Dominique BENIGNI - Georges RISTICONI - Christelle CRUCIANI - Ariane ALBERGHI - Claudia TORRE.

Délibération : N°24-30-03-21

Objet : Attribution de subvention au titre de l'année 2021 – CCAS

Le conseil municipal,

Vu le crédit ouvert au Budget Primitif 2021, article 657362« Subvention de fonctionnement CCAS » chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » soit 74 711 €.

Vu la liste des subventions attribuées aux associations jointe au BP 2021

Vu l'avis favorable de la Commission des finances

Le conseil municipal ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, DECIDE :

- De voter la subvention de fonctionnement au CCAS
- Dit que les crédits sont inscrits au BP 2021
-

Accusé de réception en préfecture
02B-212000376-20210330-24-30-03-21-AI
Date de télétransmission : 13/04/2021
Date de réception préfecture : 13/04/2021

Vote à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Le Maire,



Accusé de réception en préfecture
02B-212000376-20210330-24-30-03-21-AI
Date de télétransmission : 13/04/2021
Date de réception préfecture : 13/04/2021